



La Mairie recrute pour le recensement

Annulé en 2021 à cause des conditions sanitaires, le recensement de la population aura lieu début 2022. La Mairie de Riailé recherche donc 4 agents recenseurs pour la campagne de recensement 2022 qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Missions :

- Assurer la collecte des données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune
- Encourager les habitants à se recenser par Internet
- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières au coordonnateur

Profil recherché :

- **Disponibilité** : du 20 janvier au 19 février 2022 avec obligation de participer à 2 demi-journées de formation les 5 et 12 janvier 2022 de 9h à 13h
- **Ténacité** : collecte et restitution des questionnaires en journée mais également en soirée, travail obligatoire le mercredi et le samedi
- **Ordre et Méthode** : être en capacité d'organiser de façon optimale les tournées
- **Stabilité dans la fonction** : assurer la mission jusqu'à la fin
- **Moralité, neutralité et discrétion**
- **Capacité relationnelle**
- **Capacité à assimiler les concepts** : savoir se repérer et lire un plan
- **Connaissances informatiques**
- **Permis B et véhicule personnel exigés**

Rémunération (à titre indicatif) : 1200.00 € brut pour la mission (remboursement des frais kilométriques)

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation, **avant le 10 novembre 2021**, à l'adresse suivante :

Mairie de Riailé - 170, rue du Cèdre - 44440 RIAILLE

ou par courriel à : mairie@riaille.fr